

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 29 janvier à 20h30 Salle communale
Place de la mairie

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille quinze, le 29 janvier, le Conseil municipal de la commune de LA TERRASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale sous la présidence de Monsieur Philippe VOLPI, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 janvier 2015.

Présents : Philippe VOLPI, Florence JAY (BALAS), Romuald CHRISTOUD, Claude SCHREIBER, Angèle SCHREIBER, Alain CARDON, Murielle BOYER, Isabelle DESLOGES, Bénédicte BESCHER, Christelle PREVOST-WACH, Jérôme DURAND, Claudie BRUN, Michelle JOLLY, Didier LATOSI.

Absents excusés : Emmanuel DELETRE, Vivianne MOREL (pouvoir donné à Alain CARDON), Aymeric ROCCIA, Renaud ARTRU (pouvoir donné à Michelle JOLLY)

Absents : Julien MAGNAT.

Secrétaire de séance : Bénédicte BESCHER à l'unanimité.

Adoption du Procès-verbal du 11 décembre 2014 à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

date	prestataire	objet	montant TTC en €
05/12/2014	D.S.E	Installation Nouvelles Illuminations Noël	1410,71
10/12/2014	MIDALI	Pose et fourniture poteau Incendie Pont Avenue Savoie	2 220
29/12/2014	LA BANQUE POSTALE	Contrat Ligne Trésorerie	200 000
30/12/2014	SACPA	Renouvellement contrat fourrière animale pour 2015	0.855 € HT par habitant (soit pour 2015 0.855*2418=2067.39)
30/12/2014	NOVAZION	Mise à jour AVAST serveur et poste + Maintenance Acronis	586,04
09/01/2015	NOVAZION	Contrat maintenance informatique	2700
09/01/2015	D.S.E	Eclairage Public Entretien 11/2014	573,24
14/01/2015	GARAGE CHARPIN	Réparation Boxer AHW Cardans	517,27
14/01/2015	CARTISIANA	Sortie Ski Nordique CEJ du 16/02/2015	585
14/01/2015	MR BAYET J	Ateliers Majesté Carnaval 2015	1200
16/01/2015	MENUISERIE BOUILLOT	Porte Préfa + Bloc Porte	1717,4
16/01/2015	SNTC	Chauffe eau réchauffeur 200L Cantine	4180,07

Adoption à l'unanimité du procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2014.

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Pour faire suite à la démission de madame Véronique PERRIOT de sa qualité d'élue du conseil municipal de la commune de La Terrasse, elle est remplacée, selon l'article L 270 du code électoral par le suivant de la liste.

Madame Véronique PERRIOT a adressé un courrier reçu par lettre recommandée avec accusé de réception le 16/1/2015 informant le maire de sa démission au sein du Conseil municipal conformément à la procédure de l'article L. 2121-4 du CGCT.

Madame Véronique PERRIOT était présente sur la liste « Vivre en citoyen à la Terrasse »

Madame Angèle SCHREIBER venant dans l'ordre de la liste, monsieur le maire procède à son installation dans les fonctions de conseillère municipale.

Délibérations :

➤ Convention de partenariat avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome (subvention)

Vu la demande en date du 16/12/2014 du centre de sauvegarde de la faune sauvage du tichodrome,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer d'une convention de partenariat avec le Centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome.

PRECISE que la participation de la commune sous forme de subvention est à hauteur de 0.10 € par habitant.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ Convention de participation financière dans le cadre du projet culturel « Giboulivres, rencontres avec des auteurs jeunesse »

Comme chaque année, il est proposé un partenariat avec différentes médiathèques de la vallée (voir convention jointe) pour le projet « Giboulivres » dont les objectifs sont les suivants :

- Développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents,
- Favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public en organisant des rencontres tout-public et des rencontres scolaires,
- Accompagner un travail scolaire avec des classes maternelles, élémentaires et les collégiens de ces communes ou établissement,
- Préparer les séances tout-public avec d'autres structures associatives et communales (collège, service périscolaire, centre de loisirs, crèche, relai d'assistantes maternelles,...)

La commune par le biais de la bibliothèque communale participe chaque année à cet événement et les bibliothèques essaient de proposer un programme d'activités se déroulant sur le territoire de ces communes.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer la convention de participation financière dans le cadre du projet culturel « Giboulivres, rencontres avec des auteurs jeunesse » ainsi que tous les documents nécessaires à ce projet.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Contrat enfance jeunesse 2014-2017 - renouvellement**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

VALIDE le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2017,

AUTORISE monsieur le maire, Philippe VOLPI, à signer les documents liés à ce dossier, notamment la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère et les avenants pour la durée du contrat.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

➤ **Programme de travaux contre les risques naturels spécifiques à la montagne 2015 – étude du glissement de terrain au lieu-dit « Le Prayer », chemin des combes et propositions de travaux de drainage – demande de subvention**

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe VOLPI, maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

1 - APPROUVE le dossier technique présenté

2 - SOLLICITE l'inscription de l'opération au programme 2015 de l'Etat, d'opérations de protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne pour l'attribution d'une subvention au taux maximal.

3 - ADOPTE le plan de financement suivant :

- Montant estimatif hors taxes de l'opération : 6500 €
- Dépense subventionnable hors taxes : 6500 €
- Subvention Etat, au taux maximal : 70%
- Autofinancement communal ou prêt bancaire : 1950 €
- Etant donné que la commune assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à : 1300 €.

4 - S'ENGAGE à mettre en œuvre les procédures réglementaires relatives à la réalisation de l'étude.

5 - CHARGE monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation de l'opération.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité. Les élus de l'opposition précisent que leur vote est uniquement motivé par la prise en considération de la mise en sécurité des habitants.

➤ **Divers**

INFORMATIONS :

Monsieur le maire donne lecture du courrier d'une employée municipale qui a souhaité informer le conseil municipal qu'elle a été reçue à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1ère classe. Le Conseil avait accepté l'avancement de grade en juin 2014 sur

proposition du centre de gestion de l'Isère au tableau d'avancement (sans examen). Les membres du conseil félicitent cet agent pour sa réussite à cet examen.

Communication de madame JOLLY concernant la commission Gens du voyage de la CCPG à laquelle elle a participé ainsi que monsieur CHRISTOUD. Le dossier concernant les gens du voyage est un dossier délicat, qui pose bon nombre de problèmes. La CCPG a d'ailleurs embauché deux personnes en charge de la gestion de ce dossier. La communauté de communes a besoin de 2.5 hectares pour pouvoir créer des terrains compatibles avec des activités sédentaires, des terrains de passage et d'autres types de terrains permettant d'installer des populations différentes. Pour les terrains de passage, des installations d'hygiène amovibles seront proposées. Les élus sont invités à rencontrer ces populations sur leur camp.

Monsieur le maire souhaite rappeler l'historique de cette question. La Terrasse a depuis longtemps l'intention de créer un petit terrain sur son territoire ce qui a fait l'objet d'une lettre d'intention à la CCPG sans pour autant, contrairement à ce que cette instance prétend, que ce projet soit définitif puisqu'une réflexion est nécessaire à sa réalisation tant avec les nouveaux élus, que la CCPG et la population. De plus, cette lettre date du mandat précédent et le terrain à créer doit être inscrit dans le PLU, ce qui suppose sa mise en révision. Enfin, certaines entreprises de la zone artisanale sont contre ce projet car le terrain se situerait à proximité dans la plaine.

Communication de madame JOLLY concernant la commission Déchets ménagers de la CCPG. Un projet (bien avancé) de points d'apports volontaires semi-enterrés : 1 pour 150 habitants. Ce programme doit commencer et l'achat des terrains se fera par les communes. Le dossier paraît très complexe et n'a pas forcément l'assentiment de tous les élus du territoire du Grésivaudan. Des économies seront envisageables dans l'avenir pour un montant de 400 000 € par an mais cela reste à voir car le service est déficitaire actuellement.

Communication de monsieur LATOSI concernant les transports en commun : la ligne 6060 se porte très mal et sera probablement supprimée dans un avenir proche.

Communication de monsieur CHRISTOUD concernant la commission numérique de la CCPG à laquelle il a participé. Il y a eu une présentation du plan de déploiement de la fibre optique du Conseil général. Ce déploiement passera par le plateau des Petites Roches mais pas sur La Terrasse.

Suite à l'interrogation de madame BRUN concernant le poste d'adjoint devenu vacant, monsieur le maire précise que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Question de madame PREVOST-WACH sur la possibilité de ne plus envoyer les convocations du conseil en recommandé avec accusé de réception. Le Conseil est d'accord à l'unanimité des présents pour que désormais la convocation soit envoyée par lettre simple et de garder le reste du fonctionnement en place à savoir envoi également par mail et dossier papier dans les casiers des élus en ayant fait la demande.

SEANCE LEVEE à 21h45.

Le maire,
Philippe VOLPI

Affiché le :